



**PEDAGOGIE APPLIQUEE**  
à l'**EMPLOI** de **FORMATEUR**  
en **PREVENTION** et **SECOURS CIVIQUES**  
(**P.A.E. F.P.S.C.**)

**Objectif :**

A la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement PICF de dispenser l'enseignement relatif à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux GQS et PSC1.

**Prérequis :**

Le stage de formation PAE FPSC est accessible à toute personne majeure détenant un certificat de compétence « prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation ainsi que l'attestation de formation relative à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur ».

**Durée :**

À la suite de la formation PICF, la formation PAE FPSC dure 50 heures minimum de face à face pédagogique.

Les PAE FPSC et PICF peuvent-être réalisées de manière concomitante ou séparées.

Certains apports de connaissances peuvent être réalisés en FOAD.

Pour les FSST, FSSA ou détenteurs de PICF l'allègement de la PICF sera proposé.